

Rapporteur : Mme LE FRÈNE

Commission n°2

25 - Jeunesse

Convention de partenariat avec les fédérations d'éducation populaire

Le jeudi 23 juin 2022 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaients présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs:

Mme COURTEILLE (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à M. PICHOT), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ)

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 3 février 2022 relative à l'adoption du budget primitif ;

Exposé :

La crise sanitaire a mis en exergue la nécessité d'agir auprès de la jeunesse. Les deux dernières années ont fortement affecté les jeunes et leur moral : problèmes psychologiques, sentiment d'isolement, incertitude à l'égard de l'avenir, précarité financière... Selon une étude de l'INJEP (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire) parue en janvier 2022, près d'un jeune sur 2 estime que la pandémie a été une période particulièrement pénible à vivre. Cette même enquête révèle également la forte attente des jeunes à l'égard des pouvoirs publics. Dans ce contexte, le Département d'Ille-et-Vilaine et huit fédérations d'éducation populaire souhaitent consolider leurs actions dans des champs qui favoriseront encore davantage l'exercice de la citoyenneté et du vivre ensemble des jeunes breillien·nes.

De par ses compétences sur les champs de l'éducation et de l'action sociale, notamment de la protection de l'enfance, le Département occupe un positionnement stratégique aux côtés des jeunes en devenir ou en construction tant au nom des solidarités humaines que territoriales.

A cet égard, il mène une politique volontariste, ambitieuse, globale et coordonnée pour encourager l'épanouissement et la réussite des jeunes breillien·nes. En déployant un accompagnement transsectoriel pour la prise en compte des enjeux spécifiques liés à la jeunesse, il mobilise ainsi, dans une diversité de domaines (éducation, logement, insertion, mobilité, culture, sport, citoyenneté...), une pluralité d'acteurs parmi lesquels les fédérations d'éducation populaire occupent une place de premier ordre.

Les fédérations d'éducation populaire concourent à la constante transformation de la société et contribuent à l'avènement d'une société plus juste et solidaire, fondée sur une confrontation respectueuse des idées. Les valeurs fondamentales qu'elles défendent, et qui fondent leur action, sont, entre autres, la citoyenneté, l'émancipation, la coopération, la solidarité. Elles tendent à identifier les problèmes de société émergents et à développer et expérimenter des méthodes et des modes d'action pour y répondre, créant ainsi les conditions permettant à chacun de jouir de ses droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux.

En renouvelant son partenariat sur la période 2022-2025, le Département entend poursuivre et consolider son soutien auprès de huit fédérations d'éducation populaire au titre de leurs actions sur le territoire breillien, au plus près des jeunes et des acteurs locaux.

Dans le cadre de ce nouveau partenariat, chaque association s'engagera à porter des réflexions et des actions autour de trois axes :

Agir pour une société de l'engagement citoyen :

- Promouvoir auprès d'un large public les voies possibles de l'engagement, de la cohésion, de la solidarité, du renforcement du lien social et du partage des valeurs républicaines (expériences du bénévolat, service civique...)
- Contribuer à la mise en œuvre d'un parcours d'engagement ;
- Favoriser, *via* l'engagement, l'acquisition de nouveaux savoirs et compétences.

Favoriser l'égalité des chances :

- Développer une offre éducative périscolaire et extrascolaire en proposant notamment des projets innovants en continuité de l'éducation formelle ;
- Faciliter l'accès à l'autonomie des jeunes et l'accès à leur information et à leurs droits ;
- Mobiliser la jeunesse autour de thématiques aux enjeux forts : développement durable, éducation aux médias et à l'information, identité numérique... ;
- Soutenir ou mettre en place toute action ou projet contribuant au bien-être des jeunes et à leur santé ou concourant à la prévention de leur mal-être ;
- Faciliter, sensibiliser et accompagner les jeunes dans les territoires aux formations de l'animation (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ou de Directeur, métiers de l'animation...)

Soutenir et accompagner en tant que tête de réseau le tissu associatif breillien de l'éducation populaire :

- Renforcer la structuration et l'animation de son réseau associatif en fédérant et en accompagnant des partenaires ;
- Aider au développement du maillage territorial des réseaux associatifs (partager des savoir-faire, mutualiser des compétences, optimiser des ressources et élaborer des outils pédagogiques communs) ;
- Favoriser les capacités du réseau à travailler avec les jeunes les plus éloignés des actions et des dispositifs existants, et à développer des actions auprès de territoires prioritaires (quartiers de la politique de la ville) ou de territoires plus isolés en milieu rural.

Au regard des objectifs poursuivis par les huit fédérations d'éducation populaire appelées à conventionner, le Département d'Ille-et-Vilaine accordera une **subvention annuelle globale de fonctionnement d'un montant de 80 000 €** répartie de la manière suivante :

- une part forfaitaire garantie de 6 000 € par structure pour un montant total de 48 000 € ;
- une part variable d'un montant global de 16 000 € ventilée entre chaque fédération d'éducation populaire en fonction du nombre de partenaires accompagnés et / ou fédérés ;
- une part accompagnement de projet de 2 000 € mobilisable annuellement par chaque association pour du soutien à des projets innovants.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'imputation 65-33-6574.83.

Décide :

- d'approuver les termes de la convention-type régissant le partenariat 2022-2025 entre le Département d'Ille-et-Vilaine et huit fédérations d'éducation populaire, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions à conclure avec chaque fédération d'éducation populaire précitée et tous les actes s'y rapportant ;
- d'autoriser la Commission permanente, dans le cadre de sa délégation de pouvoir, à adopter les décisions à venir afférentes à l'application des conventions, notamment celles relatives aux versements des subventions.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 6 juillet 2022

ID : AD20220016V2

Signé électroniquement le mercredi 06 juillet 2022
Pour le Président et par délégation,
Le directeur Assemblée, affaires juridiques et documentation
Vincent RAUT